

# VAE - CONTRATS AIDÉS

## PUBLIC

Salariés sous contrats aidés - CEC

## CERTIFICATIONS

TITRES PROFESSIONNELS

## RESUME DE L'ACTION

Les salariés bénéficiant de CEC dont le terme est proche, se voient proposer de valider leur expérience par la DDTEFP qui, dans ce but, mobilise la Fédération des œuvres laïques en raison de son expertise acquise lors d'accompagnement de CES.

Cette dernière assure l'information conseil et l'accompagnement à la recevabilité pour des titres professionnels qui peuvent être préparés et certifiés au sein du département.

## AVEC QUI ?

DDTEFP - AFPA (SOP)  
FEDER° DES ŒUVRES LAIQUES

## DURÉE DE L'ACTION

18 MOIS

## FINANCEMENT

DDTEFP

## LES RÉSULTATS

295 personnes relancées  
83 participants aux informations collectives  
115 reçues en entretiens individuels  
24 dossiers de recevabilité déposés  
1 validation - 3 validations partielles - 1 refus - 10 attentes de validation.

## OUTILS

Conventions

## CONTEXTE

La DDTEFP cherche à soutenir des projets collectifs d'accès à la VAE en direction des publics éloignés de la qualification avec pour objectifs l'égalité d'accès à la VAE, l'accroissement des flux, et le fait de ne pas laisser les contrats aidés se terminer sans valoriser et valider l'expérience acquise.

Les employeurs des contrats aidés ont peu investi la formation de leurs salariés et n'assurent pas la promotion de la VAE auprès d'eux..

## HISTORIQUE DU MONTAGE ET DE LA MISE EN OEUVRE

### INITIATIVE ET DÉROULEMENT

**Origine** - En Novembre 2006, la DDTEFP obtient du CNASEA, la liste des 300 salariés bénéficiant de contrats aidés (CEC) se terminant fin 2007.

**Phase 1** - Elle sollicite la FOL qui assurait l'accompagnement des CES/CEC et disposait d'un maillage territorial pour promouvoir la VAE auprès d'une première vague de 100 salariés en se centrant uniquement sur des titres du ministère afin, d'une part de correspondre aux capacités des publics, de limiter les ambitions, d'autre part, de satisfaire à la politique du titre.

Elaboration de conventions successives DDTEFP/FOL pour la prise en charge physique et financière des personnes. (1° vague: Avril 2006 - 2° vague Aout 2006 - 3° vague Mai 2007)

**Phase 2** - La DDTEFP et la FOL co-animent des informations collectives dans chacun des bassins d'emploi en y convoquant les salariés et leurs employeurs.

**Phase 3** - La FOL assure les premiers rendez-vous pour les salariés qui souhaitent s'engager dans la démarche et l'accompagnement jusqu'à la recevabilité. Elle les accompagne physiquement lorsque nécessaire, contribue à l'établissement de leur dossier et les gère collectivement avec la DDTEFP.

**Phase 4** - L'AFPA (SOP) organise l'accompagnement par titre en mixant les publics - contrats aidés, demandeurs d'emploi, salariés plutôt que d'élaborer un accompagnement spécifique pour les contrats aidés

**Phase 5** - Organisation des sessions de jurys et relance d'une seconde vague de 100 personnes.

## OU EN EST ON AUJOURDHUI ?

### **Première Vague** de 100 personnes - 15 mois

•Courriers envoyés	150
•Participants infos collectives	52
•Accompagnements à prévoir	25
•Dossiers déposés	17

### **Seconde Vague** -12 mois

•Courriers envoyés	109
•Participants infos collectives	31
•Accompagnements à prévoir	11
Dossiers déposés	7

### **Troisième Vague** - 3 mois

•Courriers envoyés	36
•Entretiens individuels	33 (aucun dossier)

•**En mars 2008**, 1 TP validé, 3 partiellement, 1 refus, 3 abandons et 10 attentes de validation.

•L'action est terminée et fait l'objet d'une appréciation mitigée de la part de ses auteurs en raison de l'écart entre l'ambition initiale, l'énergie incorporée et l'effectif des personnes qui parviennent jusqu'au jury.

## PERSPECTIVES

Maintenir les moyens humains et financiers engagés pour prendre en compte les compléments, après les éventuelles validations partielles.

Incorporer la VAE dès la mise en place des actions de professionnalisation courantes des contrats aidés.

## GRUPE PROJET

DDTEFP - FOL - AFPA (SOP) Sans institutionnalisation d'un comité de pilotage formel, ces partenaires se réunissent en tant que de besoin, avec des communications bilatérales constantes et la construction d'une coordination « chemin faisant. »

## LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

RESSOURCES PRÉEXISTANTES	COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LE SERVICE PUBLIC	COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LES PARTENAIRES	RISQUES IDENTIFIÉS ET OBSTACLES FRANCHIS
<p>Collaboration antérieure entre la DDTEFP et la FOL pour les CES.</p> <p>Les personnes en CEC connaissaient le formateur de la FOL pour l'avoir rencontré dans les accompagnements ou les formations précédents.</p> <p>A l'AFPA, les psychologues du SOP sont chargés d'effectuer l'accompagnement, de se mettre en relation avec les formateurs experts et de faire organiser les sessions de validation en fonction du rythme d'avancement de l'accompagnement.</p> <p>Toutes les certifications visées étaient certifiables dans le département.</p>	<p><b>AFPA</b></p> <p>Apprentissage de l'ingénierie des actions collectives VAE pour le CROP, notamment en ce qui concerne la tactique de mobilisation des centres AFPA.</p> <p>Capacité à montrer aux personnes qu'elles ne pourront accéder qu'à des certifications intermédiaires ou partielles.</p> <p>Elaboration d'une fiche de préconisations indiquant les expériences ou les formations complémentaires.</p> <p>Professionnalisation des formateurs des centres de validation.</p> <p><b>DDTEFP</b></p> <p>Conscience du besoin de professionnalisation des jurys pour passer de l'évaluation « scolaire » à l'évaluation de l'expérience</p> <p>Ingénierie financière pour avoir des « conventions glissantes » permettant de prendre en compte les sous effectifs de personnes.</p>	<p>La Fédération des œuvres laïques.</p> <p>Mise à disposition de son maillage territorial et d'accompagnateurs de proximité.</p> <p>Capacité à identifier et à prendre en compte la fragilité des personnes en contrats aidés. 5 à 6 personnes ont du bénéficier d'un accompagnement plus soutenu que les autres.</p> <p>Précision et clarté dans la nature de l'accompagnement à la recevabilité et dans le soutien à la réalisation du parcours par rapport à l'accompagnement de l'AFPA.</p>	<p>Des employeurs des contrats aidés ont participé aux informations collectives, mais, dans leur grande majorité, l'action collective VAE n'a pas stimulé leur investissement pour soutenir leur salariés.</p> <p>Les tâches confiées aux personnes en contrats aidés ne saturent pas les référentiels des titres qui peuvent leur être proposés.</p>

## A RETENIR POUR TRANSFÉRER

Préciser, dès le lancement du projet, les rôles et les responsabilités de chacun et les inscrire dans les conventions

Anticiper et identifier les certifications afin d'impliquer le plus tôt possible les centres agréés devant préparer les mises en situation et les jurys.

S'engager sérieusement et tenir compte de la fragilité des publics

Faire simple pour ne pas faire peur.

### CONTACTS

**Michèle PHILIPPE**

**DDTEFP 02/48/27/10/10**

**Daniel MORLET**

**FOL**

**Romain THEBAUT**

**AFPA**